



# Institut de Formation d'Auxiliaires de Puériculture ST SORLIN EN BUGEY



## LA FORMATION AUXILIAIRE DE PUERICULTURE EN CURSUS COMPLET

Formation sur **10 mois**, de septembre à juillet de l'année suivante.  
Condition d'admission : **être âgé(e) de plus de 17 ans.**

### CONCOURS

**Aucun diplôme n'est requis pour s'inscrire au concours.**

Les inscriptions se feront du **5 novembre 2018 au 9 janvier 2019** inclus. Le dossier d'inscription aux épreuves de sélection sera :

- soit à télécharger sur le site Internet de l'établissement : [www.lyceesaintsorlin.org](http://www.lyceesaintsorlin.org)
- soit à retirer directement au secrétariat de l'IFAP auprès de Madame MORA.

### CALENDRIER DES EPREUVES DE SELECTION

- Epreuves écrites d'admissibilité : tests psychotechniques d'aptitude **obligatoires** et épreuve écrite de culture générale

**Le samedi 9 février 2019**

- Résultats des épreuves d'admissibilité : **Fin février 2019**
- Epreuves orales d'admission : **De mars à fin avril 2019**
- Résultat des épreuves de sélection : **Début mai 2019**

# CONTENU DE LA FORMATION

Rentrée scolaire : 1<sup>ère</sup> semaine de septembre

8 modules : 595 heures de formation théorique à l'IFAP

6 stages : 840 heures de formation pratique

3 semaines de congés

Durée hebdomadaire : 35 heures à l'IFAP comme en stage

La validation de chaque module est indispensable pour l'obtention du Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture.

## Les 8 modules d'enseignement théorique

- 1 : L'accompagnement d'un enfant dans les activités d'éveil et de la vie quotidienne
- 2 : L'état clinique d'une personne à tout âge de la vie
- 3 : Les soins à l'enfant
- 4 : Ergonomie
- 5 : Relation et communication
- 6 : Hygiène des locaux hospitaliers
- 7 : Transmission des informations
- 8 : Organisation du travail

## Les stages

Au nombre de 6, ils sont effectués en milieu hospitaliers et extra-hospitaliers sur une durée de 4 semaines et sur la base de 35 heures hebdomadaires. Ces stages sont en général prospectés par l'Institut de Formation.

## Les compétences à développer

L'auxiliaire de puériculture :

- Participe à la prise en charge d'un enfant ou d'un groupe d'enfants, de la naissance à l'adolescence, qu'il soit bien portant, malade ou handicapé, en collaboration et sous la responsabilité de l'infirmier ou de la puéricultrice.
- Assure l'accueil de l'enfant et de son entourage.
- Assure les soins d'hygiène et de confort, l'alimentation et la sécurité de l'enfant
- Participe aux activités d'éveil et d'éducation en accompagnant l'enfant vers l'autonomie
- Assure l'hygiène de l'environnement.

## Les qualités requises

- Bonne présentation
- Rigueur
- Aptitude au travail en équipe
- Disponibilité, écoute
- Habileté gestuelle, dynamisme
- Sens de l'observation
- Sens de l'organisation
- Douceur, fermeté

## COÛT ET FINANCEMENT DE LA FORMATION

La formation initiale d'Auxiliaire de Puériculture, agréée par la DRJSCS, n'est pas sous contrat avec l'Etat. Les élèves auxiliaires n'ont pas le statut « étudiant ».

Des aides financières du Conseil Régional Rhône-Alpes peuvent être sollicitées par les élèves sur le portail [www.auvergnerrhonealpes.eu](http://www.auvergnerrhonealpes.eu). Il est également possible de faire financer la formation dans le cadre d'un congé individuel de formation pour les salariés (FONGECIF, OPCA).

**A titre indicatif**, Le coût de la formation **pour l'année 2018-2019** était de :

- **115 €** frais de sélection
- **5000 €** incluant les frais de formation à l'AFGSU (Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'urgence de niveau 2) hors promotion professionnelle
- **120 €** (tarif 2018) de frais de dossier à l'IFAP et d'adhésion à l'association gestionnaire
- **48 €** (tarif 2018) de frais de tenues professionnelles

## LES PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Le titulaire du DEAP peut exercer en tant qu'auxiliaire de puériculture dans :

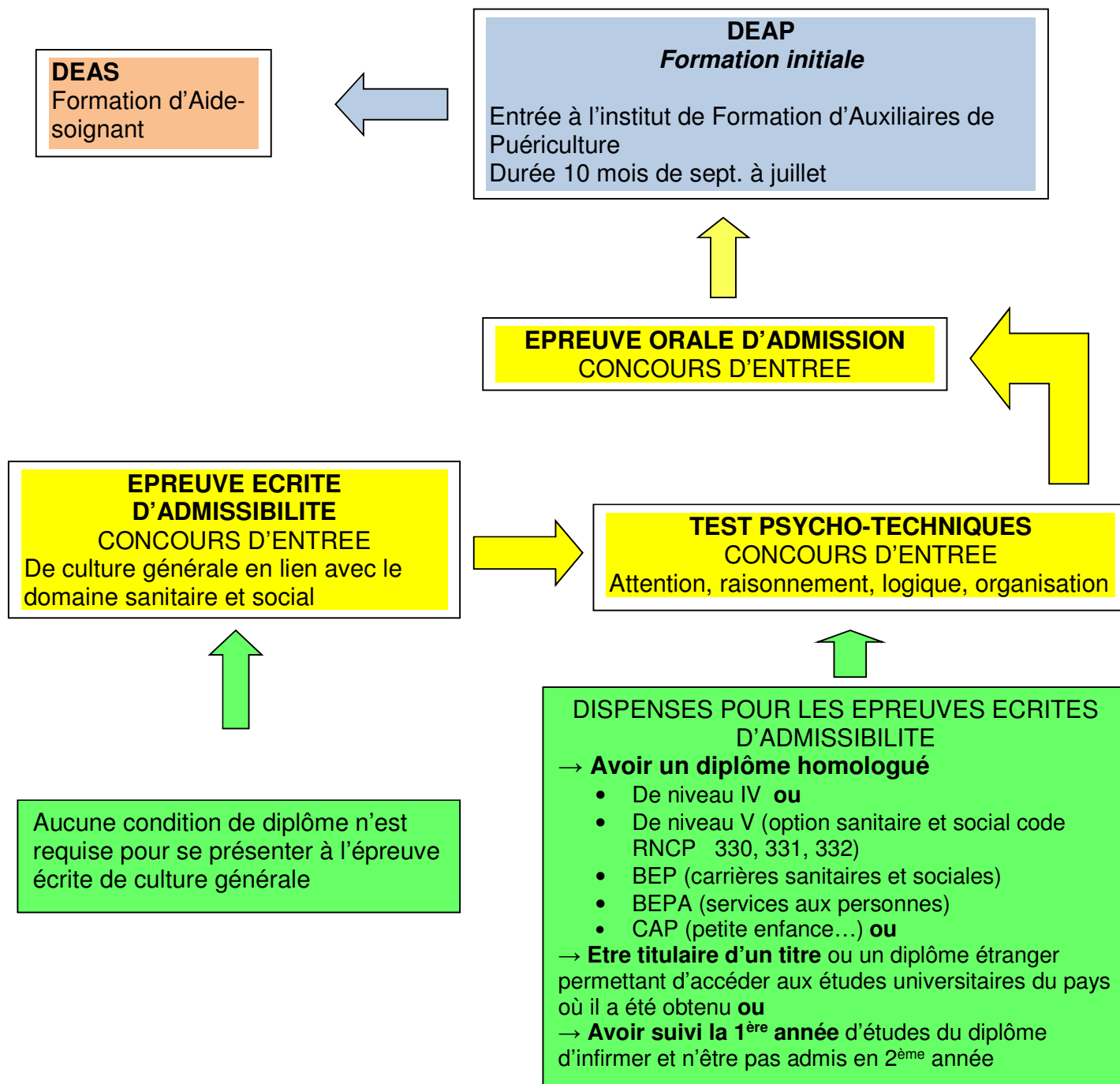
- Des établissements d'accueil du jeune enfant (crèche, halte-garderie, multi-accueil)
- Des hôpitaux ou cliniques, en service de maternité, pédiatrie, néonatalogie
- Des structures d'accueil d'enfants handicapés
- Des pouponnières, centres maternels, PMI
- Auprès des familles

Il peut également accéder à la formation d'aide-soignant en cursus partiel.

Après 3 ans d'exercice, le titulaire peut se présenter au concours d'entrée en IFSI (institut de Formation en Soins Infirmiers) et au concours d'entrée d'Educateur de Jeunes Enfants.

# ACCES AU CONCOURS

## Formation Initiale d'Auxiliaire de Puériculture



**ATTENTION** : le concours est réservé seulement aux personnes qui souhaitent accéder à la **formation complète** d'auxiliaires de puériculture.  
Nous proposons également une formation en cursus partiel selon votre qualification ou diplôme (BAC PRO ASSP ou SAPAT, AVS, AMP, AS...) ou votre parcours (VAE, primo-redoublement)